

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

SOUS-PREFECTURE DE CASTELSARRASIN
A.P. n° 82-SP-2015-05-012

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE
DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

Annule et remplace l'A.P. n° 2014288-0011 du 15/10/2014

Le préfet de Tarn-et-Garonne

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 relatif aux récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014288-0011 du 15/10/2014 accordant la médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement à MM. Frédéric GENDRE, Alain MELLANO et Patrick HUGON ;

Considérant que le 5 juillet 2014, Messieurs Frédéric GENDRE, Alain MELLANO et Patrick HUGON ont associé leurs efforts avec courage et abnégation pour sauver de la noyade un homme qui avait sauté dans les eaux du Tarn à Montauban pour mettre fins à ses jours.

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin ;

ARRETE :

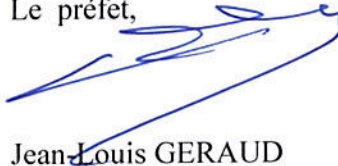
Article 1er - La médaille d' **Argent de 2eme classe** pour acte de courage et de dévouement est décernée à Messieurs Frédéric GENDRE, Alain MELLANO et Patrick HUGON.

Article 2 - L'arrêté préfectoral n° 2014288-001 du 15/10/2014 est abrogé.

Article 3 - Madame le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin et Madame la directrice des services du cabinet sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Montauban, le 7 mai 2015

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD